

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 29 JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente – rue de Briscoul – 29710 PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : BERGOUGNOUX Flore (Pouvoir à ALAIN Jacques), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), DUFOUR Marie-Thérèse (Pouvoir à KEREZEON Gilles), PERON Sophie (Pouvoir à LE BERRE Hélène), PICHON Franck (Pouvoir à LE BLEIS Jean-François), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à PORS Olivier)

Absente excusée : KERVEVANT Nathalie.

Secrétaire de séance : BERRIVIN Annie

Date de convocation et de transmission : 22 Juin 2023

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 34
Votants : 34
- dont « pour » : 34
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet 4-4 : Equipements Communautaires- Audits techniques des installations thermiques en vue de mettre en place un marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques de bâtiments publics en lien avec le programme ACTEE (SEQUOIA 3) – Annule et remplace délibération 7-1 du Conseil Communautaire du 09/03/23

Le Vice-Président délégué, Jacques CARIOU, informe l'assemblée qu'à la suite de délibération du Conseil Communautaire du 09/03/2023, visée le 20/03/2023, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et le SDEF avaient signé une convention d'audits techniques pour 14 installations thermiques.

Le montant de la prestation s'élevait 4 150,00 € HT et la participation communautaire à 4 980,00 € TTC pour les 14 équipements à auditer.

La participation du SDEF était estimée à 2 885,00 €.

Or, tous les équipements à auditer n'avaient pas été pris en compte : 17 installations sont à auditer en lieu et place des 14 évoquées précédemment.

Le montant de la prestation est maintenant évalué à 6 100,00 € HT, soit une participation communautaire à 7 320,00 € TTC. La participation du SDEF est estimée à 3 995,00 €. (Cf Annexe 4-4).

Dans ces conditions, l'augmentation de la participation financière de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden nécessite de signer une nouvelle convention d'audit technique des installations thermiques.

Au titre de cette nouvelle convention, les audits techniques des installations thermiques suivants seront réalisés sur le patrimoine de la collectivité :

Site étudié	Adresse du site	Equipements audités	Prestation(s) BPU
Avel Dro	Avenue Georges le Bail, PLOZEVET	- 2 Ventilations CTA - Chauffage avec stockage entre 70 et 300 Kw	ATCVC21 ATCVC09
Halles Raphalen	Rue Pierre Brossolette, PLONEOUR-LANVERN	- 3 Chaufferies gaz naturel entre 70 et 300 Kw - PAC air eau <20 Kw - 3 Ventilations CTA - 1 VMC DF	ATCVC03 ATCVC17 ATCVC21 ACTVC22
Salle multifonction	Rue du Stade, PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	- 2 Chaufferies avec stockage entre 70 et 300 Kw - Ventilation CTA	ATCVC09 ATCVC21
Siège CCHPB	Rue de la Mer, POULDREUZIC	- PAC air/air monosplit - Ventilation CTA - Ventilation VMC DF	ATCVC15 ATCVC21 ATCVC22

Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché.

La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation.

Dans les 30 jours suivant le paiement par la collectivité, le SDEF s'engage à verser à la collectivité une participation financière estimée à 3 995,00 €.

Sur proposition du Vice-Président délégué, Jacques CARIOU, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide de rendre caduque la convention d'audit technique des installations thermiques du 19/04/2023 et la délibération n°7-1 du 9 mars 2023 s'y rapportant.**
- **Approuve le projet d'étude de faisabilité énergétique des bâtiments publics en lien avec le programme ACTEE (SEQUOIA 3).**
- **Approuve les conditions techniques et financières de la convention et notamment le montant de la prestation estimée à 7 320,00 euros TTC et le reste à charge de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden estimé à 3 995 €.**
- **Autorise la collectivité à verser au SDEF 100% du montant TTC de la prestation.**
- **Autorise la Présidente à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.**

La Présidente,



Josiane KERLOCH.



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 029-242900710-20230629-202306_CO85_44-DE